Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260320-D2003202674DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION

Le vingt mars deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 16 mars 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, CHOUBRAC Damien, COLOMBEAU Estelle, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DROUILLÉ Jérémie, DUPUIS Arnaud, GRAND Magali, GUENY Cyril, GUÉRIN Florence, HANNOUCHE Lise, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, PETIGNY Patrick, POULAIN-JAMILLOUX Mélanie, QUIVIGER Éric, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STEPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame KERMARREC Sarah (procuration à Madame BODIN Lucie), Madame PICOT Sonia (procuration à Monsieur DROUILLÉ Jérémie).

SECRÉTAIRE : Monsieur CHOUBRAC Damien.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : **29**
. absent(s) et non représenté(s) : **0**

OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260320-D2003202674DE-DE

Délibération N°2026/74 du Conseil Municipal du 20 mars 2026
Publiée le 24/03/2026

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

En application des articles L. 2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit huit adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de huit adjoints.

Sous la présidence du nouveau maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide de fixer à **huit** le nombre d'adjoints au maire.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

MAIRIE DE CHATEAUBOURG (Ille-et-Vilaine)

Teddy RÉGNIER

Le Secrétaire de séance,
Damien CHOUBRAC

Nombre d'élus présents ou représentés : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0